



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 7 juin 2010 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Mesdames les conseillères Louise Allie, Renée Trudel, Lyse Girard, Messieurs les conseillers Guy Bédard et Pierre Verret, Madame la conseillère Lise Touchette et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière, Madame Sylvie Piérard, sont présentes.

Avis spécial de la séance a dûment été signifié le 4 juin 2010 par Julie Deschamps, inspectrice adjointe en bâtiments, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 05;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2010-06-280

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :

RÈGLEMENT 1248-195-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1248-00-93 AFIN DE PORTER LA HAUTEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT À 12 MÈTRES, LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL À 3 ÉTAGES ET LE TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL À 30 % DANS LA ZONE P-341

RÈGLEMENT 1250-47-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1250-00-93 AFIN DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS OU DES TERRAINS APPLICABLE DANS LA ZONE P-341

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur les premiers projets des règlements 1248-195-2010 et 1250-47-2010.

Madame la Mairesse explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

De plus, elle identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

2010-06-281

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF – SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser une subvention à l'organisme sans but lucratif suivant :

- Ø La Colonie les Bosquets Albert Hudon inc. : 500 \$ pour un enfant de Beloeil.

2010-06-282

TERRAIN DE STATIONNEMENT DE LA CRÊPERIE DU VIEUX BELOEIL LTÉE – RATIFICATION DE L'OFFRE D'ACHAT

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire acquérir de la Crêperie du Vieux Beloeil ltée une partie des lots originaires 65-3 et 596-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans la circonscription foncière de Verchères, et ce, pour des fins d'un stationnement public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. De ratifier les termes et conditions de l'offre d'achat datée du 1^{er} juin 2010, conclue entre la Ville de Beloeil et la Crêperie du Vieux Beloeil ltée.
2. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à signer tout document pour donner effet à l'acquisition du terrain en cause par la Ville de Beloeil.

2010-06-283

CORPORATION DES LOISIRS DE BELOEIL INC. – DURÉE – PRÉAVIS

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Beloeil et la Corporation des loisirs de Beloeil inc. en date du 4 juin 2008;

ATTENDU que sous le régime de l'article 6 de ce protocole intitulé *durée du protocole d'entente*, ce dernier se renouvelle automatiquement pour une période d'une année, à moins d'un préavis d'une des parties donné à l'autre au plus tard le 30 septembre de l'année en cours;

ATTENDU que la Ville ne désire pas renouveler ledit protocole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QU'un avis soit donné à la Corporation des loisirs de Beloeil inc. que le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Beloeil et la Corporation des loisirs de Beloeil inc. ne sera pas renouvelé pour l'année 2011.
2. QUE le mandat de la Corporation des loisirs de Beloeil inc. prendra fin le 31 décembre 2010.

2010-06-284

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE
CONTREMAÎTRE PARCS, ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer un poste cadre de contremaître parcs, espaces verts et environnement au Service des travaux publics, selon la classe 5 des échelles salariales prévues à la Politique de rémunération du personnel d'encadrement.

2010-06-285

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE DANS LE DOMAINE
DU CENTENAIRE, DE PAVAGE COUCHE DE BASE, BORDURES ET TROTTOIRS
RUE CARMEN-BIENVENU ET DE PAVAGE COUCHE DE FINITION RUES ANDRÉ-
LABADIE, SERGE-PEPIN, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD, DE LAROSE À
SERGE-PEPIN, AUTEUIL, ROCHON ET DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE
BÉATRICE-LAPALME – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET
ADJUDICATION DU CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire dans le Domaine du Centenaire et de pavage couche de base, bordures et trottoirs rue Carmen-Bienvenu et de pavage couche de finition rues André-Labadie, Serge-Pepin, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, de Larose et Serge-Pepin, Auteuil, Rochon et dans le stationnement du Centre Béatrice-Lapalme;

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Asphalte Desjardins inc.	1 239 329,76 \$
2. Bricon	1 306 130,57 \$
3. Construction DJL inc.	1 357 672,13 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie dans un rapport en date du 1^{er} juin 2010, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Asphalte Desjardins inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger le contrat à la firme Asphalte Desjardins inc. au montant de 1 239 329,76 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence du montant indiqué au point coûts des travaux de l'annexe du règlement applicable, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit les quantités réellement exécutées y incluant les directives de changement pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à procéder à la signature du contrat.

Cette dépense est prévue aux règlements 1627-00-2010, 1628-00-2010 et 1630-00-2010 et est conditionnelle à l'approbation du règlement 1630-00-2010 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

2010-06-286

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 23 heures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 7 juin 2010.

DIANE LAVOIE, mairesse.

SYLVIE PIÉRARD, greffière.